



Nom commercial: Aesculinum

Numéro de la matière: 060536

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 17.02.12

Date d'impression: 02.10.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Aesculinum

N° d'article 06053600

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Produit non soumis à étiquetage en vertu des Directives européennes.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

3. Composition/informations sur les composants

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 66778-17-4

EINECS-Nr. 208-517-5

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, utiliser un appareil respiratoire; appeler le médecin. Tenir chaud et calme. Demander aussitôt l'avis du médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.



Nom commercial: Aesculinum

Numéro de la matière: 060536

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 17.02.12

Date d'impression: 02.10.12

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement le médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée, Produits extincteurs en poudre, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conservé à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le produit est combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage recommandée**

Valeur 15 - 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé uniquement dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des acides. Ne pas stocker en commun avec: Alcalines, Bases, Agents oxydants



Nom commercial: Aesculinum

Numéro de la matière: 060536

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 17.02.12

Date d'impression: 02.10.12

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôle de l'exposition**

Regardez section 7; Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire - Note

Lors d'exposition intensive et prolongée utiliser appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	poudre		
Couleur	blanc		
Odeur	inodore		
pH			
Valeur	7		
Température	20	°C	
Point de fusion			
Valeur	201	à	206 °C
Point d'ébullition			
Remarque	Non déterminé		
Point d'éclair			
Remarque	Non applicable		
Inflammabilité			
Inflammable.			
Densité			
Valeur	0.2	g/cm ³	
Température	20	°C	
Hydrosolubilité			
Valeur	1.7	g/l	
Température	20	°C	

9.2. Autres informations



Nom commercial: Aesculinum

Numéro de la matière: 060536

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 17.02.12

Date d'impression: 02.10.12

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

16. Autres informations

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.